

Plan
Local
Urbanisme
intercommunal

1.3 Diagnostic santé

DOSSIER ARRÊT

Projet de PLUi arrêté par délibération du Conseil territorial en date du
17 décembre 2024

SOMMAIRE

I. Situation socio-sanitaire de la population

1. Espérance de vie
2. Pathologies
3. Comportement en lien avec la santé
4. Santé des personnes en situation de handicap

II. Accès à l'offre de soin

1. Couverture en professionnels de santé
2. Offre et accès aux soins hospitaliers

III. Lutte contre les risques et nuisances

1. Pollutions
2. Nuisances sonores
3. Îlots de Chaleur Urbains

IV. Mesures et actions préventives

1. Conditions de logements
2. Accès au sport
3. Accès à la culture
4. Accès aux espaces verts

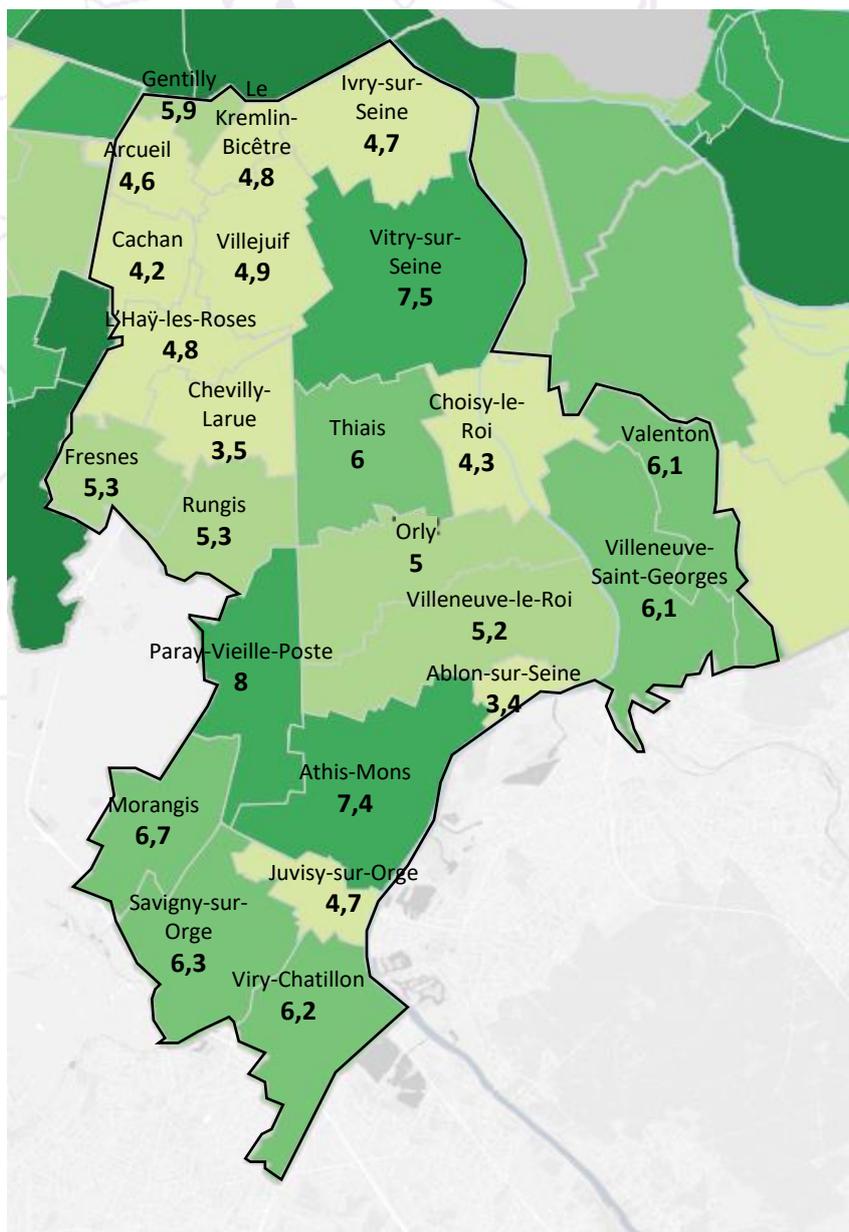


SANTÉ

La santé sur le Territoire

Un aperçu synthétique du territoire de Grand-Orly Seine Bièvre

Densité de médecins généralistes pour 10 000 habitants en 2019



Source : Data Portraits de l'APUR, 2019

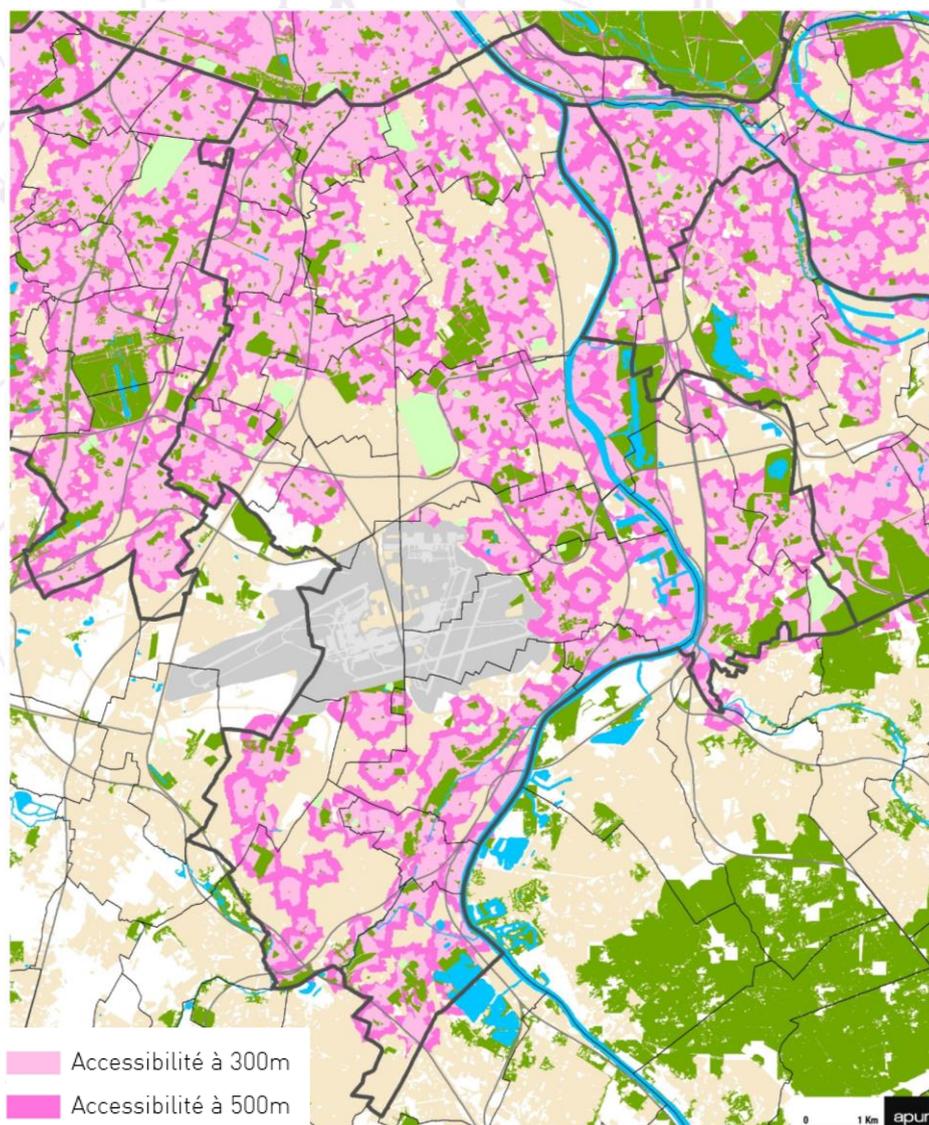


SANTÉ

La santé sur le Territoire

Un aperçu synthétique du territoire de Grand-Orly Seine Bièvre

L'accessibilité aux bois, parcs, jardins et cimetières paysagers



Source : APUR



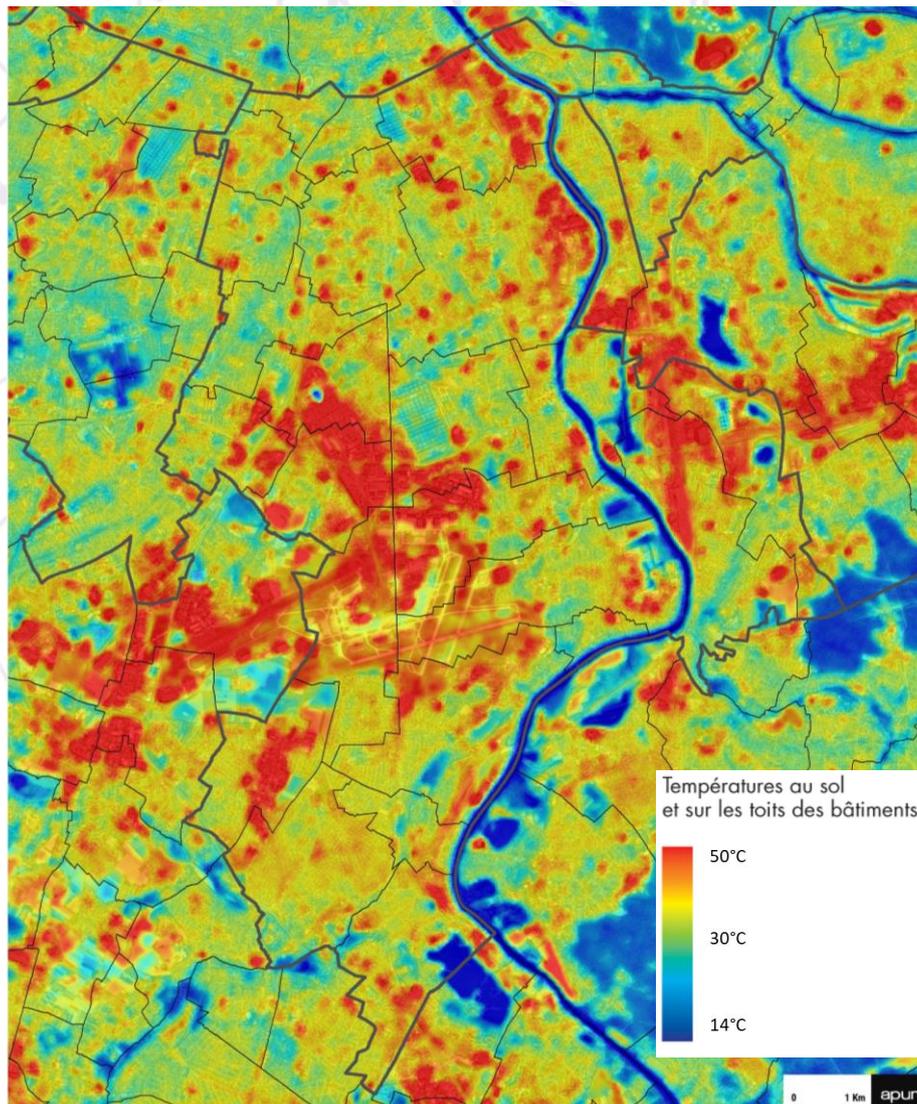
SANTÉ



La santé sur le Territoire

Un aperçu synthétique du territoire de Grand-Orly Seine Bièvre

Thermographie d'été sur le Territoire (détection des îlots de chaleur urbains)



Source : APUR



SANTÉ

La santé sur le Territoire

Un aperçu synthétique du territoire de Grand-Orly Seine Bièvre

Une espérance de
vie moyenne à la
naissance de



80,4 ans

Pour les hommes

Moyenne MGP :
81 ans



85,9 ans

Pour les femmes

Moyenne MGP :
86,3 ans

Source : Observatoire Régional de Santé ; Institut Paris Région

Une très bonne accessibilité
aux soins hospitaliers



11

Etablissements de
Médecine, Chirurgie
et Obstétrique (MCO)
Sur le territoire

9

Autres
établissements
MCO à proximité

Source : Observatoire Régional de Santé ; Institut Paris Région

2,3%

Des personnes âgées de 20 à
64 ans **bénéficiaires de
l'Allocation Adultes
Handicapés** en 2019

Des **taux comparables** à ceux de la MGP

Source : Observatoire Régional de Santé ; Institut Paris Région

1,8%

Des enfants et jeunes de moins
de 20 ans **bénéficiaires de
l'Allocation d'Éducation de
l'Enfant Handicapé** en 2019

Néanmoins

De faibles ratio de
professionnels hors milieu
hospitalier



5,6

Médecins généralistes pour 10
000 habitants en 2019

3^e ratio le plus bas de la MGP

Source : APUR 2019

8,3

Médecins spécialistes pour 10
000 habitants en 2019

4^e ratio le plus bas de la MGP

Source : APUR 2019

14,9 %

Des résidences
principales **suroccupées**
en 2018

Moyenne MGP : **15,3 %**

Source : INSEE, RP 2018



27, %

De logements
énergivores (E, F, G)
parmi les logements
diagnostiqués

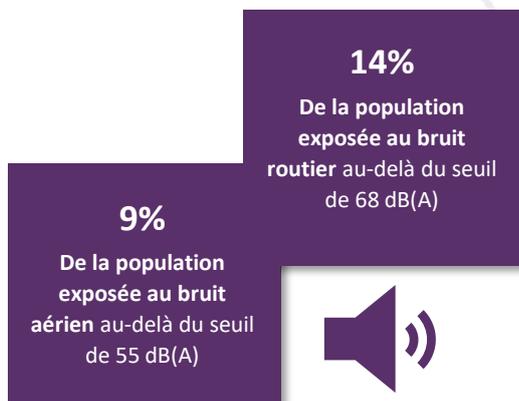
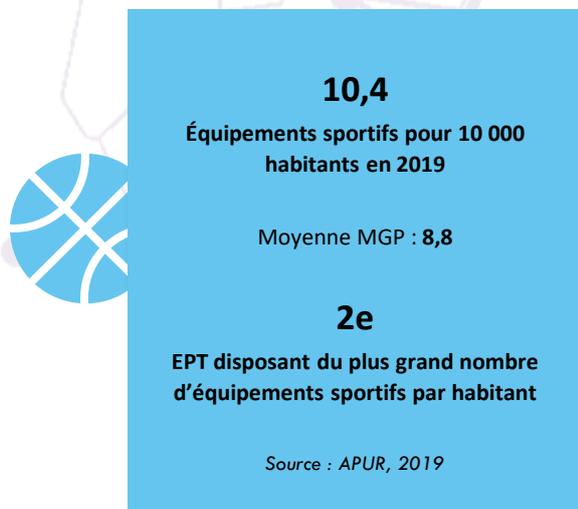
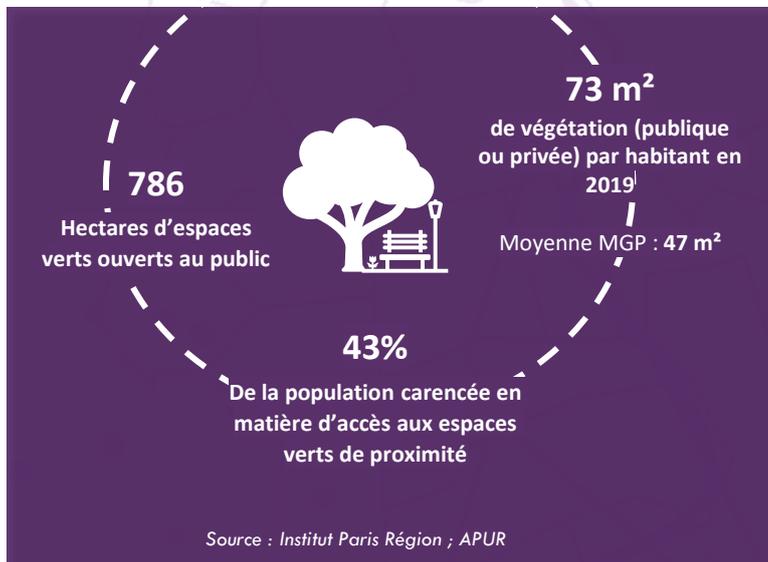
Source : ADEME



SANTÉ

**La santé sur le Territoire**

Un aperçu synthétique du territoire de Grand-Orly Seine Bièvre



Une concentration de certains polluants atmosphériques problématique à certains endroits du Territoire, notamment à proximité des grands axes de circulation

I. Situation socio-sanitaire de la population

1. Espérance de vie

L'espérance de vie à la naissance sur le Territoire de Grand-Orly est d'en moyenne 80,4 ans pour les hommes, et 85,9 ans pour les femmes.

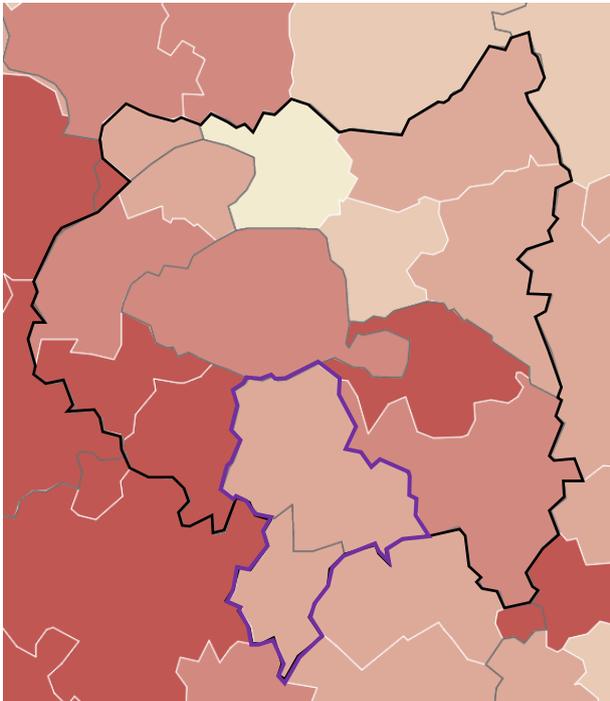
Il s'agit d'une espérance de vie légèrement inférieure à celle observable en moyenne au sein de la Métropole du Grand Paris (81 ans pour les hommes, 86,3 ans pour les femmes), mais restant néanmoins plus élevée que l'espérance de vie nationale (79,4 ans pour les hommes, 85,5 ans pour les femmes).

Au total, Grand-Orly Seine Bièvre se classe 8e Territoire sur 12 en matière d'espérance de vie à la naissance.

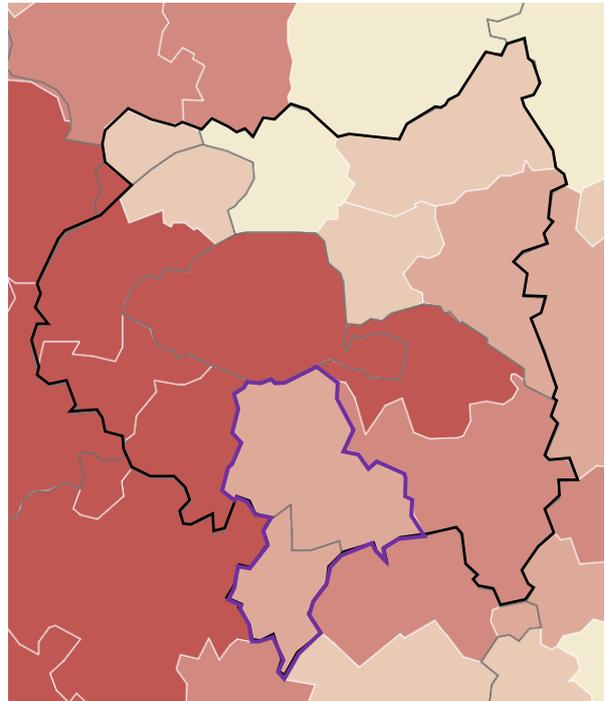
Différente selon le sexe, l'espérance de vie est également dépendante de la catégorie sociale de la population et de ses revenus. Ainsi, les populations les plus riches sont susceptibles de vivre plus longtemps, qu'importe leur sexe.

À l'échelle de la Métropole du Grand Paris, les Territoires concentrant les populations les plus riches (Grand Paris Seine Ouest, Paris Est Marne et Bois...) sont celles qui présentent la plus forte espérance de vie. Grand-Orly Seine Bièvre se rapproche davantage de certains territoires du nord de la Métropole, qui disposent d'une population plus mixte et plus populaire, où l'espérance de vie est plus faible.

Espérance de vie à la naissance chez les hommes (période 2013-2017)



Espérance de vie à la naissance chez les femmes (période 2013-2017)



Source : Institut Paris Région, Observatoire Régional de Santé

I. Situation socio-sanitaire de la population

2. Pathologies

Cancers

Entre 2013 et 2017, d'après l'Observatoire Régional de Santé (ORS), le taux de mortalité par cancer s'élevait à 205,9 décès pour 100 000 habitants, contre 165,4 décès pour 100 000 habitants à l'échelle de la Métropole. Ainsi c'est au sein du Territoire que la mortalité par cancer est la plus élevée, suivie par Boucle Nord de Seine (204,2).

Il s'agit néanmoins d'un taux plus faible qu'à l'échelle nationale, où les cancers causent 212,4 décès pour 100 000 habitants. Pour autant, ce taux reste le plus élevé à l'échelle de la Métropole.

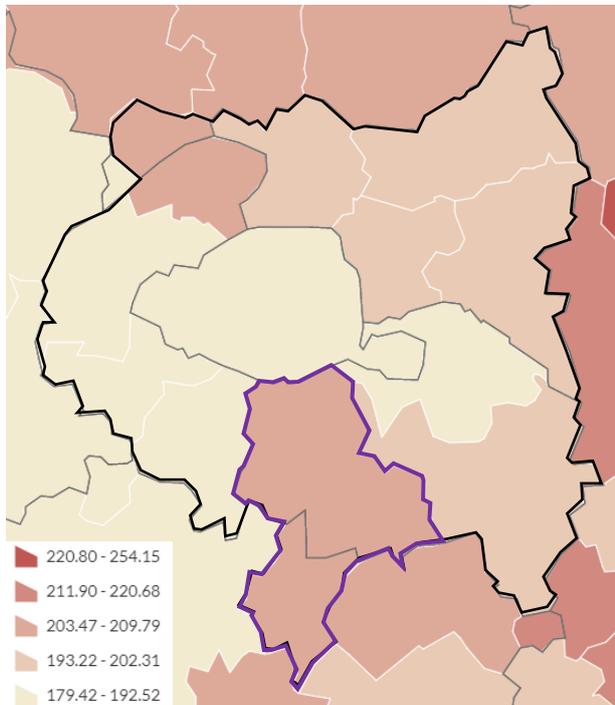
D'après Santé Publique France, les cancers responsables du plus grand nombre de décès sont les cancers du poumon, colorectaux, ou du foie. Les premiers facteurs de risque sont issus de pratiques individuelles tels que le tabagisme, l'absence d'activité physique ou la consommation d'alcool.

Maladies cardiovasculaires

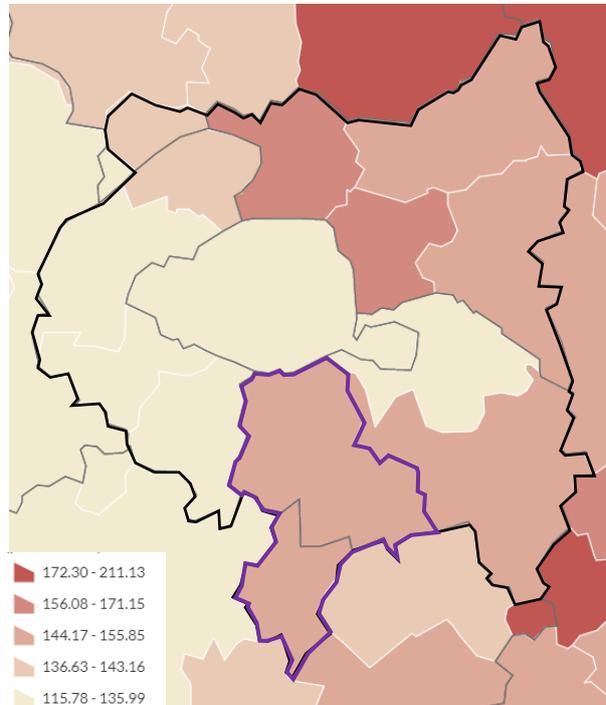
Les maladies cardiovasculaires désignent l'ensemble des maladies touchant l'appareil circulatoire du corps humain, telles que l'insuffisance cardiaque, les maladies cérébro-vasculaires ou encore l'hypertension.

À Grand-Orly Seine Bièvre, les maladies cardiovasculaires sont responsables de 143,1 décès pour 100 000 habitants, contre 132,4 à l'échelle de la Métropole du Grand Paris. Cela représente le 3^e taux de mortalité le plus haut de la Métropole pour ce type de maladies, et rapproche le Territoire du profil des Territoires de l'est et du nord de la Métropole. La moyenne française est plus élevée : 168,7 décès pour 100 000 habitants.

Taux standardisé de mortalité par cancer pour 100 000 personnes (période 2013-2017)



Taux standardisé de mortalité par maladie cardiovasculaire pour 100 000 personnes (période 2013-2017)



Source : Institut Paris Région, Observatoire Régional de Santé

I. Situation socio-sanitaire de la population

2. Pathologies

Maladies respiratoires

Les maladies respiratoires sont responsables de 46,6 décès pour 100 000 habitants entre 2013 et 2017.

Grand-Orly Seine Bièvre est le 4^e Territoire de la Métropole du Grand Paris avec le taux de décès le plus haut. En moyenne, les maladies respiratoires causent 42,3 décès pour 100 000 habitants à l'échelle de la Métropole du Grand Paris, et 48 décès à l'échelle de la France.

Maladies psychiatriques

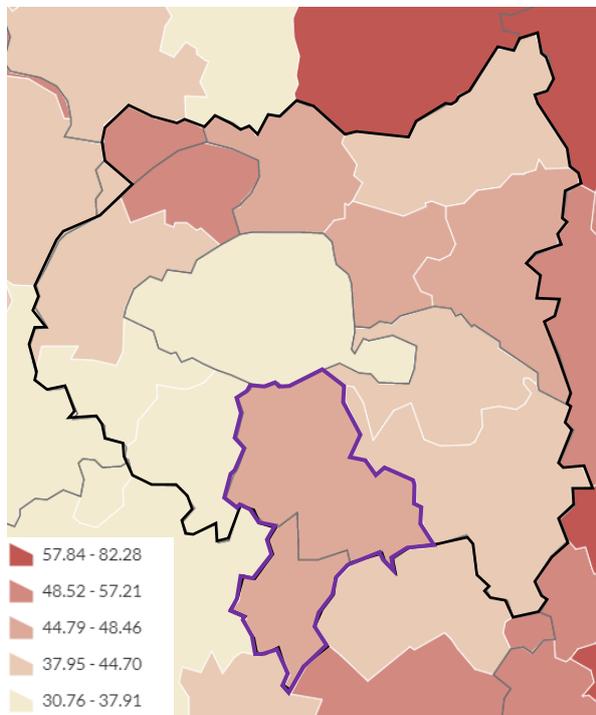
3 574 personnes pour 100 000 habitants sont prises en charge pour maladie psychiatrique en 2019. Ce taux est comparable à celui de la Métropole du Grand Paris (3 592 personnes pour 100 000 habitants) et plus faible qu'à l'échelle du pays (4 105 personnes pour 100 000 habitants).

Résumé

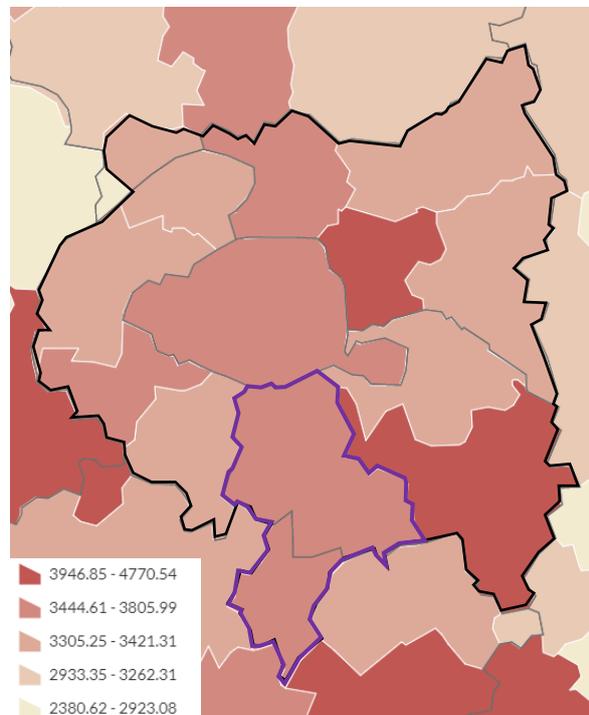
Grand-Orly Seine Bièvre est un territoire où certaines pathologies, telles que les cancers, les maladies cardiovasculaires ou encore respiratoires entraînent des taux de mortalité plus élevés que la moyenne de la Métropole du Grand Paris.

Néanmoins, ce constat peut être nuancé en comparant le Territoire avec les moyennes nationales en matière de pathologies et de mortalité. En effet, les communes du Grand-Orly Seine Bièvre présentent des taux de mortalité par pathologie systématiquement au-dessous des moyennes nationales. Cela peut être dû à la proximité des grands équipements de santé et à la densité de médecins spécialistes qui opèrent dans les différentes structures de santé sur le Territoire ou à proximité.

Taux standardisé de mortalité par maladie respiratoire pour 100 000 personnes (période 2013-2017)



Taux standardisé de personnes prises en charge pour maladie psychiatrique pour 100 000 personnes (2019)



Source : Institut Paris Région, Observatoire Régional de Santé

I. Situation socio-sanitaire de la population

3. Santé des personnes en situation de handicap

Une manière de mesurer la part de la population d'un territoire en situation de handicap est de se baser sur le nombre de bénéficiaires des différentes allocations visant à accompagner le handicap. À l'échelle nationale, ces allocations sont au nombre de 2 :

- L'Allocation Adultes Handicapés (AAH), qui peut être versée aux personnes âgées de 20 à 64 ans (les pensions de retraite intégrant l'AAH au-delà de cet âge) ;
- L'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH), versée aux enfants et jeunes de moins de 20 ans en situation de handicap.

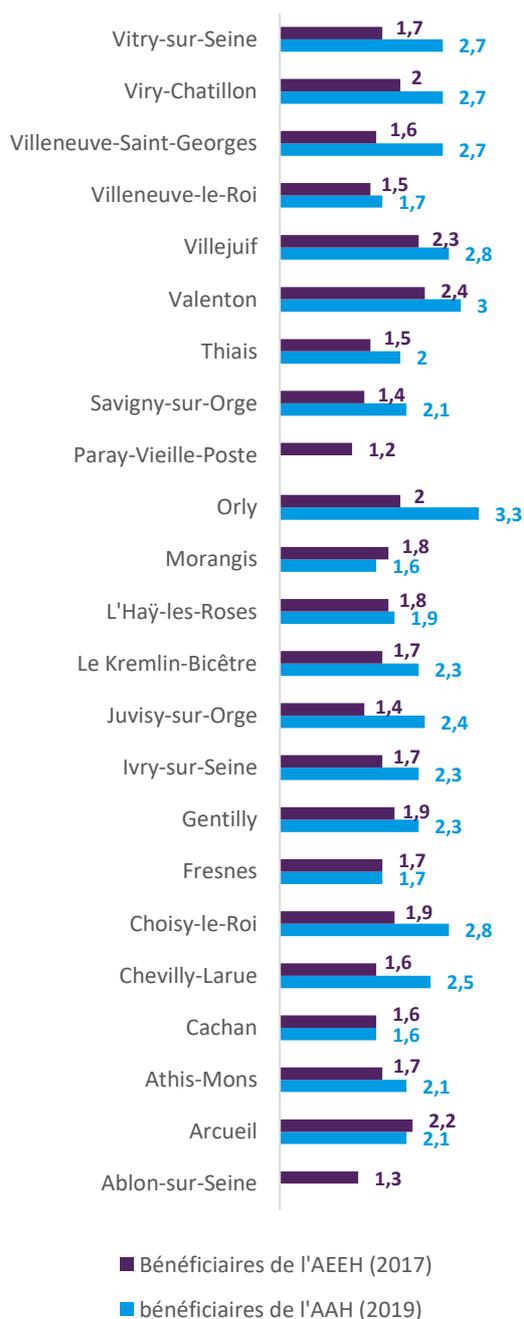
Sur le Territoire de Grand-Orly Seine Bièvre, 2,3% des personnes âgées de 20 à 64 ans sont bénéficiaires de l'AAH en 2019, et 1,8% des enfants et jeunes de moins de 20 ans sont allocataires de l'AEEH en 2017. Il s'agit de taux globalement similaires à ceux observés à l'échelle de la Métropole du Grand Paris (2,3% de bénéficiaires de l'AAH ; 1,7% de bénéficiaires de l'AEEH).

Par commune, la part de bénéficiaires de l'AAH atteint jusqu'à 3,3% de la population âgée de 20 à 64 ans (Orly). Celle des bénéficiaires de l'AEEH atteint jusqu'à 2,3% de la population à Villejuif. De manière générale, les communes présentant la plus forte proportion d'allocataires de l'AAH et de l'AEEH, et donc présentant la proportion la plus importante de personnes en situation de handicap, sont Orly, Valenton et Villejuif. A contrario, cette proportion est plus faible à Cachan, Villeneuve-le-Roi ou encore Morangis.

Les données peuvent être indisponibles (Rungis) ou partiellement disponibles (Ablon-sur-Seine, Paray-Vieille-Poste) pour certaines communes.

L'évolution de la part de personnes handicapées entre communes peut être expliquée par une multiplicité de facteurs, tels que la présence d'équipements spécialisés dans la prise en charge du handicap au sein de grandes entreprises soumises à l'obligation légale d'emplois d'adultes bénéficiaires de l'AAH, ou encore à l'existence d'une offre en logements sociaux adaptés.

Bénéficiaires de l'AAH et de l'AEEH par commune



Source : Institut Paris Région, Observatoire Régional de Santé

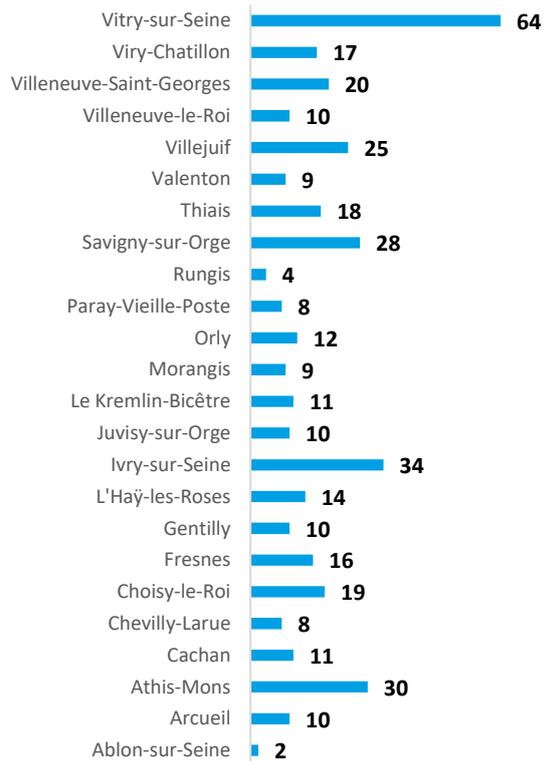
II. Accès à l'offre de soin

1. Couverture en professionnels de santé

Le nombre de médecins généralistes

En 2020, d'après les dernières données de l'INSEE, 399 médecins généralistes sont implantés sur le territoire de Grand-Orly Seine Bièvre. Les communes accueillant le plus grand nombre de médecins généralistes sont Vitry-sur-Seine (64 médecins), Ivry-sur-Seine (34), Athis-Mons (30) et Savigny-sur-Orge (28), ces deux dernières communes constituant les polarités de médecine de proximité parmi les communes du Nord-Essonne membres du Territoire. Rungis et Ablon-sur-Seine accueillent le plus faible nombre de médecins généralistes avec respectivement 4 et 2 médecins.

Nombre de médecins généralistes en 2021



Source : Base Permanente des Équipements, 2021

II. Accès à l'offre de soin

1. Couverture en professionnels de santé

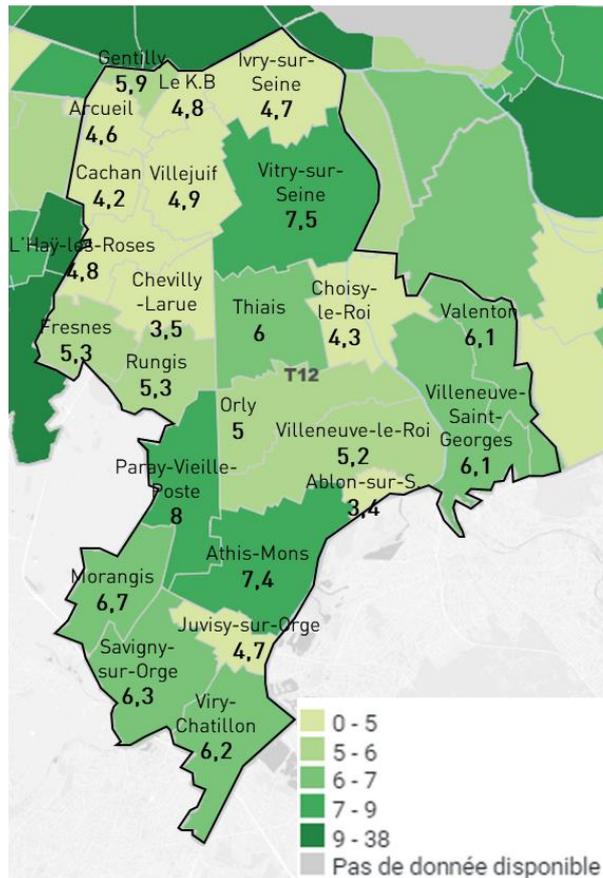
La couverture en médecins généralistes

Grand-Orly Seine Bièvre accueille 5,6 médecins généralistes pour 10 000 habitants en 2019, ce qui est le 3^e ratio le plus faible à l'échelle de la Métropole du Grand Paris.

Il s'observe de fortes disparités par commune, Paray-Vieille-Poste, Vitry-sur-Seine et Athis-Mons présentant la plus forte concentration en médecins généralistes (entre 7 et 8 praticiens pour 10 000 habitants), et les communes du nord-ouest semblent moins couvertes (entre 3 et 5 praticiens pour 10 000 habitants).

Ce dernier point est à relativiser, puisque les médecins fonctionnaires et médecins salariés exerçant en établissements sanitaires ne sont pas comptabilisés dans la base de données, excluant de fait les professionnels travaillant en milieu hospitalier. Cela pourrait cependant mettre en évidence un besoin de médecine de proximité au-delà de l'existence de grands équipements de santé.

Densité de médecins généralistes pour 10 000 habitants en 2019



Source : Data Portraits de l'APUR, 2019

II. Accès à l'offre de soin

1. Couverture en professionnels de santé

La couverture en médecins spécialistes

Le territoire dispose de 8,3 médecins spécialistes pour 10 000 habitants en 2019. Il s'agit du 4^e ratio le plus bas de la Métropole du Grand Paris.

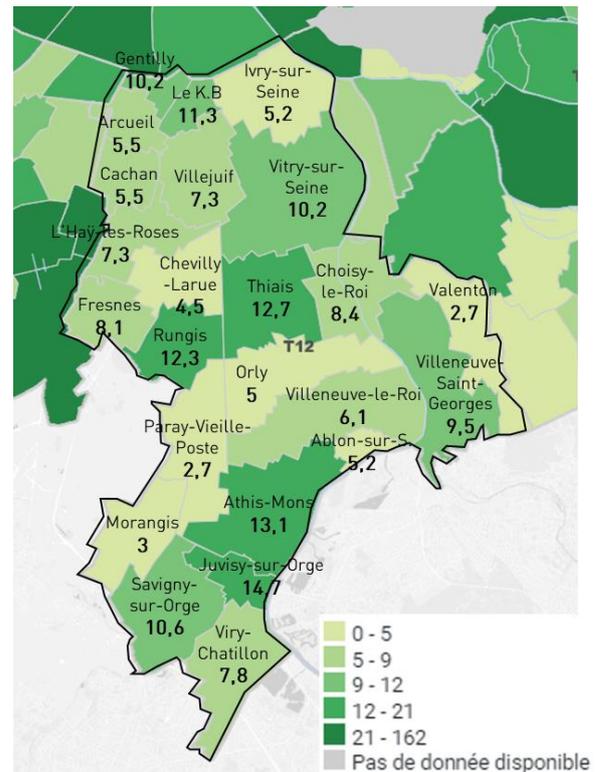
À l'échelle des communes, les disparités en termes de densité de médecins spécialistes sont encore plus marquées que pour les médecins généralistes : cette densité atteint plus de 13 % à Athis-Mons, et Juvisy-sur-Orge, et descend à 3 % à Morangis. Rungis et Thiais, puis Athis-Mons et Juvisy-sur-Orge semblent former 2 polarités en matière d'accueil de médecins spécialistes.

Par rapport à la Métropole du Grand Paris (Paris exclu), la densité de médecins spécialistes est généralement plus faible pour les principales spécialités avec, en 2020 :

- Masseurs-kinésithérapeutes : 5,5 spécialistes pour 10 000 habitants contre 7,1 à l'échelle de la Métropole du Grand Paris ;
- Chirurgiens-dentistes : 3,6 professionnels pour 10 000 habitants contre 4,3 à l'échelle de la Métropole ;
- Orthophonistes : 1,7 professionnel pour 10 000 habitants contre 2,3 à l'échelle de la métropole
- Sage-femmes : 0,6 spécialiste pour 10 000 habitants contre 0,9 à l'échelle de la Métropole.

En revanche la densité d'infirmiers est légèrement supérieure à celle de la Métropole du Grand Paris : 6,1 professionnels pour 10 000 habitants contre 6 à l'échelle de la Métropole.

Densité de médecins spécialistes pour 10 000 habitants en 2019



Source : Data Portraits de l'APUR, 2019

II. Accès à l'offre de soin

2. Offre et accès aux soins hospitaliers

Le Territoire dispose d'une très bonne accessibilité aux soins hospitaliers, mesurée en temps d'accès à un service d'urgence. Ainsi, en 2019, ce temps d'accès est inférieur à 10 minutes pour 10 communes, et inférieur à 20 minutes pour les 14 restantes.

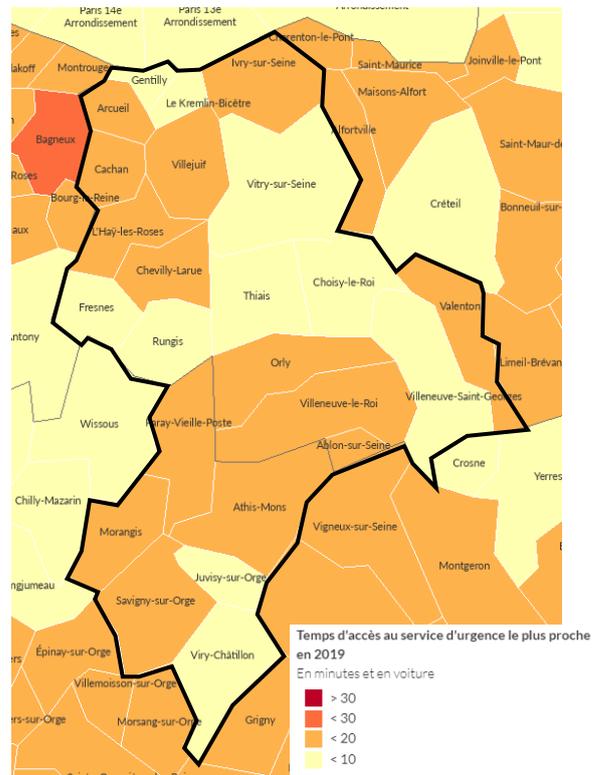
Cette bonne accessibilité aux soins hospitaliers est notamment due à la présence d'une dizaine d'établissements de Médecine, Chirurgie et Obstétrique (MCO) sur le Territoire :

- CHU du Kremlin-Bicêtre ;
- CHU Charles Foix à Ivry-sur-Seine ;
- Centre hospitalier Fondation Vallée à Gentilly ;
- Hôpital privé de Vitry-sur-Seine (sites Noriets et Pasteur) ;
- Centre Gustave Roussy, CHU Paul Brousse et CHU Paul Guiraud à Villejuif ;
- Hôpital privé de Thiais ;
- Hôpital privé d'Athis-Mons ;
- Centre hospitalier des Deux Vallées (Site de Juvisy-sur-Orge) ;
- Centre Hospitalier Intercommunal de Villeneuve-Saint-Georges.

Grand-Orly Seine Bièvre bénéficie par ailleurs de la proximité d'une dizaine d'autres établissements MCO sur les communes à proximité :

- Clinique de Bercy (Charenton-le-Pont)
- Hôpital privé des Peupliers, clinique Jeanne d'Arc et clinique Saint-Geneviève (Paris)
- Hôpital privé d'Antony
- Hôpital privé Jacques Cartier (Massy)
- Clinique de l'Yvette (Longjumeau)
- Centre hospitalier des Deux Vallées (Site de Longjumeau)
- Centre hospitalier Manhès (Fleury-Mérogis)

Temps d'accès au service d'urgence le plus proche en 2019 (en minutes)



Source : Institut Paris Région

III. Lutte contre les risques et nuisances

1. Pollutions

Qualité de l'air

Le maintien d'une bonne qualité de l'air représente un important enjeu de santé publique. En effet, une personne qui respire régulièrement de l'air pollué pendant plusieurs années est davantage susceptible de contracter certaines maladies, telles que les bronchites chroniques, les cancers du poumon ou encore certaines maladies cardiovasculaires. Il s'agit également d'un facteur d'aggravation de l'asthme.

L'État Initial de l'Environnement indique que la qualité de l'air sur le Territoire est relativement mauvaise, tout comme l'est plus généralement la qualité de l'air à l'échelle de la région Ile-de-France. Ainsi, en 2021 :

- La concentration moyenne annuelle de dioxyde d'azote est relativement élevée, aux alentours de 25 µg/m³, et augmente au sein des communes limitrophes de Paris et à proximité des grands axes de circulation ;
- Les valeurs limites journalières et annuelles pour les particules fines (PM) sont toujours dépassées à proximité des principaux axes routiers. La concentration des microparticules est également notable autour des principaux axes routiers ;
- La concentration d'ozone a dépassé l'objectif de qualité pendant 3 à 4 jours, soit une concentration supérieure à 120 µg/m³. La concentration d'ozone dans l'air tend par ailleurs à augmenter.

Par ailleurs, la qualité de l'air est également un enjeu au sein des habitations et des bureaux. En effet, la présence ou l'emploi de certains matériaux de construction, meubles, peintures ou produits d'entretien nuit à la qualité de l'air en intérieur par l'émission de polluants parfois très dangereux, comme l'amiante.

Pollutions lumineuses

Les pollutions lumineuses, induites par l'éclairage artificiel des rues la nuit, génèrent également des impacts sur la santé, en dérégulant l'horloge interne et, à plus long terme, en favorisant l'apparition de cancers.

La pollution lumineuse touche l'ensemble du territoire, mais s'accroît au sein des zones urbaines denses et, de fait, au nord du Territoire.

III. Lutte contre les risques et nuisances

2. Nuisances sonores

Le bruit, et notamment quand il est continu, constitue une nuisance pour les populations qui y sont exposées. Les nuisances sonores agissent par exemple sur la qualité de sommeil et sur l'humeur.

La principale source de nuisances sonores est le passage de grandes infrastructures de transport. Grand-Orly Seine Bièvre est directement concerné par ce type d'infrastructures, qu'elles soient routières (A6, A86, RN7, RN6, RN5...), ferroviaires (lignes du RER B, C, D) ou encore aéroportuaires, avec l'aéroport de Paris-Orly et ses pistes (Plan d'Exposition au Bruit d'Orly). Il s'agit, de fait, des zones les plus exposées au bruit routier.

D'après l'État Initial de l'Environnement, les valeurs limites fixées par la France en matière de transports sont les suivantes :

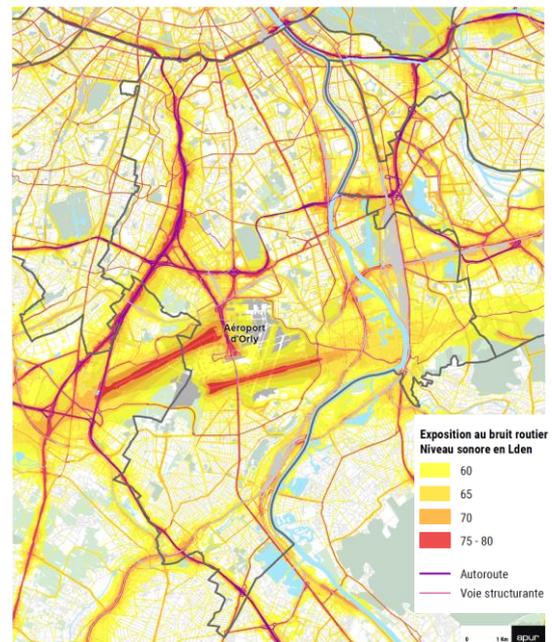
Valeurs limites en dB(A)	Lden	Ln
Bruit routier	68	62
Bruit ferré Voies conventionnelles Lignes à Grande Vitesse	73 68	65 62
Bruit aérien	55	Pas de valeur limite

Ainsi, l'État Initial de l'Environnement indique que :

- 91% des habitants du Territoire sont exposés à des niveaux de bruit supérieurs à 53 dB(A) (objectif de qualité de l'OMS), dont 14% sont exposés à des niveaux supérieurs à 68 dB(A). Cette exposition diminue la nuit, bien qu'elle dépasse l'objectif de qualité de l'OMS pour 87% de la population (plus de 45 dB(A) pendant la nuit), voire qu'elle dépasse la valeur limite réglementaire pour 5% de la population (62 dB(A)) ;
- 23% de la population est concernée par le bruit aérien à un niveau supérieur à l'objectif de qualité défini par l'OMS (40 dB(A)). 9% de la population est exposée à des niveaux de bruit dépassant la valeur limite réglementaire, fixée à 55 dB(A) ;

- 18% de la population du Territoire est affectée par le bruit ferroviaire la journée. Cette part augmente la nuit, pour atteindre 24% de la population. Néanmoins, seulement 1% de la population est impacté par un dépassement des seuils, en période nocturne. Ainsi, le transport ferroviaire est une source de nuisance sonore moins importante que le bruit routier, et principalement concentré à l'est du Territoire.

Risques liés à l'exposition aux bruits



Source : Apur

Ces constats appellent à intégrer la problématique des nuisances sonores au cœur des choix de conception ou de rénovation des bâtiments. L'amélioration de l'isolation phonique des constructions peut par exemple passer par l'installation de double ou triple vitrage, ou par la prise en compte des orientations et implantations favorables par rapport aux sources de nuisances.

III. Lutte contre les risques et nuisances

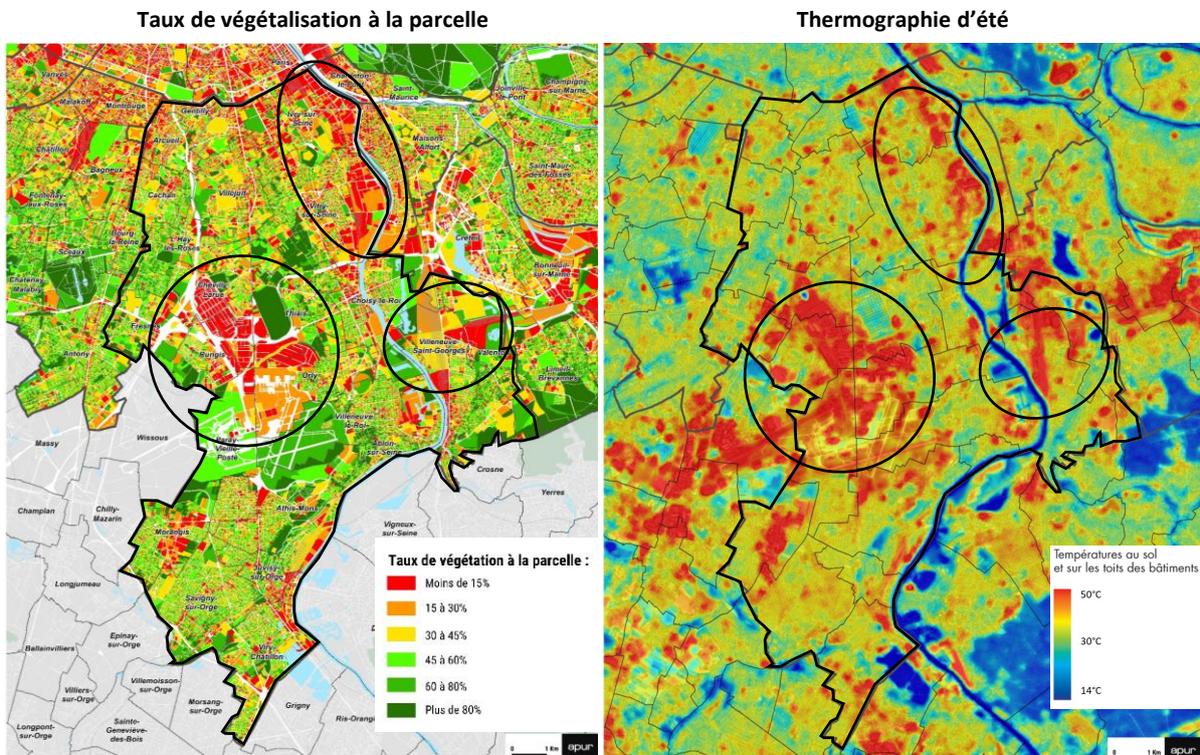
3. Lutte contre les îlots de chaleur urbains

Les îlots de chaleur urbains (ICU) désignent une augmentation localisée des températures observables au sein des zones urbaines, par rapport aux températures moyennes enregistrées au sein des zones naturelles ou rurales. Davantage ressentis la journée ou la nuit en fonction de la morphologie urbaine (matériaux, ensoleillement, densité...), les ICU ont un effet délétère sur la santé humaine, notamment en accentuant les périodes et la force des canicules et les effets de la chaleur sur la santé (maux de tête, nausées, déshydratations, mais également aggravation de maladies comme le diabète ou l'insuffisance respiratoire).

Les îlot de chaleur urbains touchent particulièrement les personnes âgées, les jeunes enfants, ou encore les personnes résidant dans des logements inadaptés en matière de confort thermique.

Les communes situées au nord de Grand-Orly Seine Bièvre sont davantage touchées par les ICU en raison d'une densité d'espaces bâtis plus élevée. Néanmoins, c'est au sein des zones industrielles et logistiques, fortement minéralisées, que les ICU sont le plus fortement ressentis. En effet, l'absence de végétation est un facteur aggravant des ICU. Ainsi, le nord-est du Territoire, qui concentre certaines infrastructures ferroviaires et zones d'activités économiques ou industrielles, ainsi que le centre (plateforme aéroportuaire, MIN de Rungis) sont fortement touchés.

Les zones pavillonnaires, ainsi que les espaces verts, sont pour leur part moins touchés, en lien avec un taux de végétalisation plus élevé. L'enjeu est ainsi d'augmenter le couvert végétal du Territoire, en mobilisant des essences adaptées et peu gourmandes en eau.

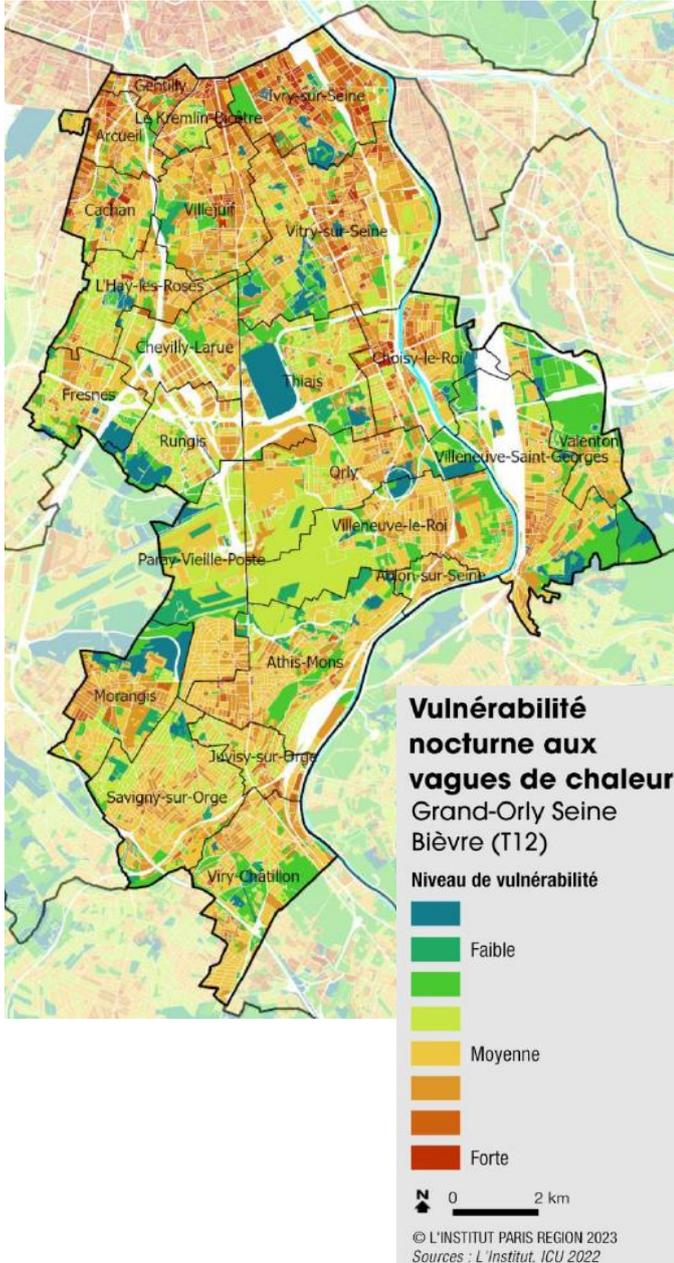


Source : APUR

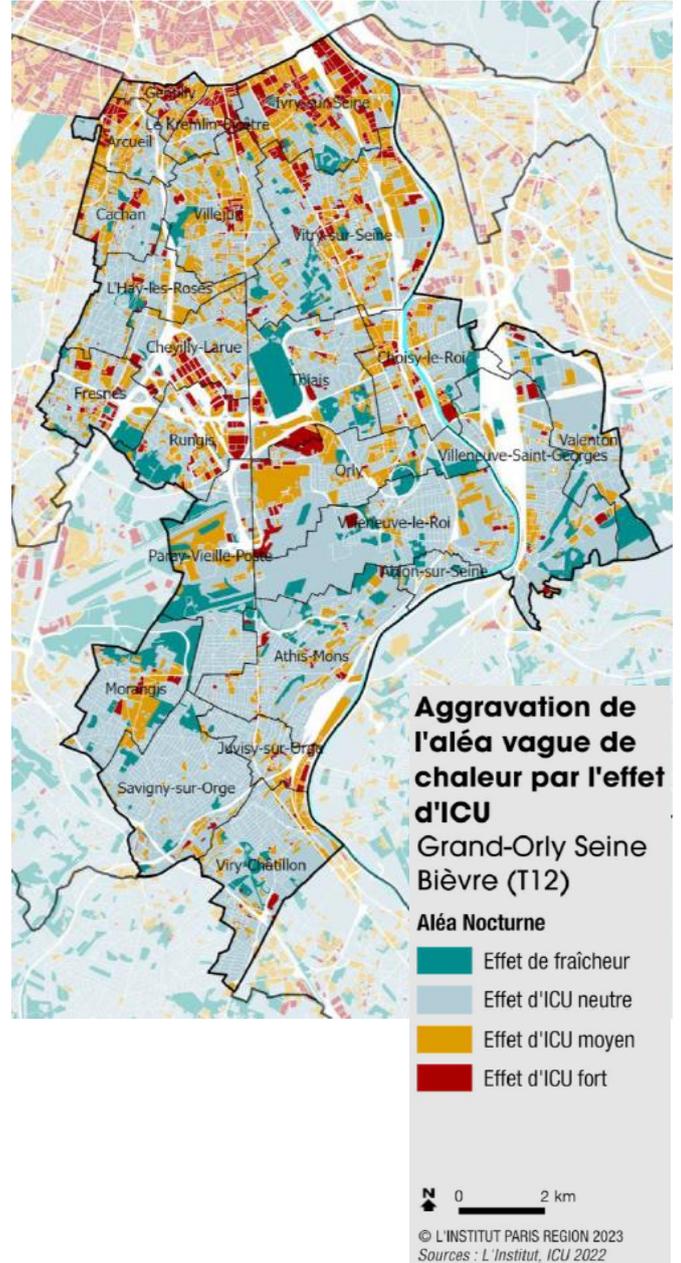
III. Lutte contre les risques et nuisances

3. Lutte contre les îlots de chaleur urbains

Les îlots de chaleur urbain



L'effet d'îlot de Chaleur Urbain (nocturne)



IV. Mesures et actions préventives

1. Conditions de logement

La suroccupation des logements

La santé des populations est influencée par de multiples facteurs, appelés « déterminants », qui peuvent être d'ordre génétique mais aussi et surtout socio-économique, environnemental et/ou liés à nos modes de vie. Parmi ces déterminants, les conditions de logement ont des conséquences sur la santé des individus.

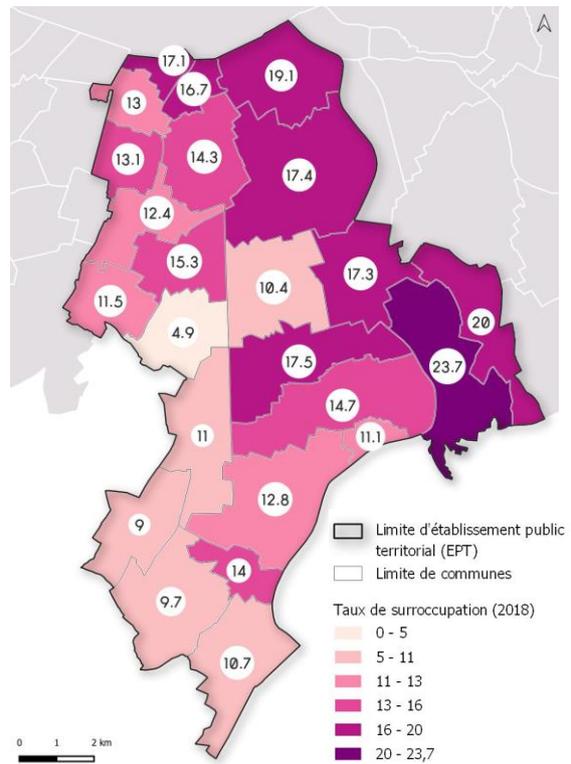
Un logement en état de suroccupation désigne un logement auquel il manque au moins une pièce par rapport à la norme d'occupation normale des logements. La suroccupation impacte la qualité de vie des individus, à la fois en matière de mode de vie (sommeil, alimentation, éducation, scolarisation), de bien-être (intimité, développement des compétences individuelles) et de qualité des liens sociaux.

Au sein du parc de résidences principales, 14,9% des logements sont suroccupés en 2019. En comparaison, ce taux s'élève à 15,3% à l'échelle de la Métropole du Grand Paris.

Toutefois, le Territoire présente un taux de suroccupation des résidences principales supérieur à ceux des Établissements Publics Territoriaux voisins (entre 10,7% à Vallée Sud Grand Paris et 13,1% à Grand Paris Sud Est Avenir).

Les communes situées à l'est du Territoire présentent un taux de suroccupation des résidences principales en moyenne plus élevé que celles situées à l'ouest. Ainsi, Villeneuve-Saint-Georges, Valenton et Ivry-sur-Seine sont les 3 communes présentant les taux de suroccupation les plus élevés (23,5%, 20% et 19,1%). A contrario, ces taux sont inférieurs à 10% à Savigny-sur-Orge, Morangis et Rungis, cette dernière commune présentant le taux de suroccupation des résidences principales le plus faible (4,9% en 2019).

Taux de suroccupation des résidences principales en 2018 (en %)



Source : INSEE, RP 2018. Réalisation Espace Ville

IV. Mesures et actions préventives

1. Conditions de logement

La performance énergétique des logements

Les performances énergétiques des logements influencent le bien-être de leurs occupants ; les personnes en situation de précarité énergétique ont une perception de leur santé moins bonne que les personnes n'y étant pas exposées. De la même manière, elles sont davantage exposées à certains problèmes de santé : respiratoires, neurologiques, mentaux (dépression)...

La performance énergétique d'un logement est mesurée à l'occasion de la réalisation d'un Diagnostic de Performance Énergétique, définissant une classe en fonction de la consommation énergétique des logements, allant de A à G. Un logement est considéré comme énergivore si sa consommation est supérieure à 231 KWh/m² par an (classes E, F, G), et comme une passoire thermique au-delà de 331 KWh/m² par an (F, G).

Paray-Vieille-Poste, Savigny-sur-Orge et Villeneuve-Saint-Georges sont les communes présentant la plus forte part de logements énergivores parmi les logements ayant fait l'objet d'un DPE, avec respectivement 52,2%, 49,3% et 48,2% des logements diagnostiqués.

Les communes de Gentilly et Valenton sont celles pour lesquelles cette part est la plus faible, représentant respectivement 11,6% et 13,8% des logements. Il peut s'agir de communes au sein desquelles des opérations de réhabilitation ou de renouvellement urbain ont contribué à une rénovation d'ampleur du parc de logements.

Ces données ne portant que sur les logements diagnostiqués, elles doivent être interprétées avec précaution car moins fiables, mais permettant néanmoins de dégager une tendance.

Commune	Volume de logements renseigné	Volume logements énergivores (E, F, G)	Part de logements énergivores (en %)
Ablon-sur-Seine	542	176	32,5
Arcueil	2704	483	17,9
Athis-Mons	4230	1077	25,5
Cachan	2548	855	33,6
Chevilly-Larue	1470	305	20,7
Choisy-le-Roi	4101	830	20,2
Fresnes	2340	395	16,9
Gentilly	2715	316	11,6
Ivry-sur-Seine	9576	1490	15,6
Juvisy-sur-Orge	2692	821	30,5
Le Kremlin-Bicêtre	2414	795	32,9
L'Haÿ-les-Roses	1788	525	29,4
Morangis	1734	682	39,3
Orly	1679	532	31,7
Paray-Vieille-Poste	724	378	52,2
Rungis	529	146	27,6
Savigny-sur-Orge	5185	2557	49,3
Thiais	3911	771	19,7
Valenton	1163	160	13,8
Villejuif	8235	1398	17,0
Villeneuve-le-Roi	1734	487	28,1
Villeneuve-Saint-Georges	2693	1297	48,2
Viry-Chatillon	4014	1343	33,5
Vitry-sur-Seine	12802	2308	18,0

Source : ADEME

IV. Mesures et actions préventives

2. Accès au sport

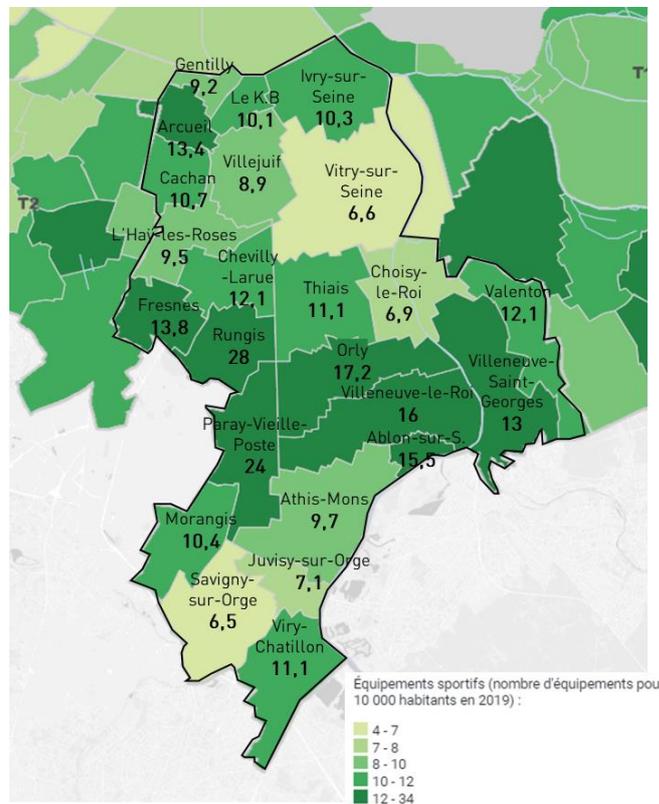
L'accès au sport du plus grand nombre est vecteur d'un meilleur état de santé de la population. En effet, pratiquer une activité physique régulière permet, entre autres, d'améliorer les aptitudes musculaires, la capacité respiratoire, réduit les risques de développement de certaines maladies (diabète, risques d'AVEC, hypertension...) et agit plus généralement sur le bien-être des individus.

Grand-Orly Seine Bièvre compte, d'après l'APUR, 10,4 équipements sportifs pour 10 000 habitants en 2019. Ce ratio, supérieur à celui observé en moyenne au sein de la Métropole du Grand Paris (8,8), place le Territoire comme second Établissement Public Territorial disposant du nombre d'équipements sportifs le plus important par habitant.

Ce ratio est plus élevé au sein des communes du centre du Territoire, avec 7 communes disposant de plus de 12 équipements sportifs pour 10 000 habitants.

L'augmentation du nombre d'équipements sportifs par habitant est vecteur d'accessibilité à la pratique sportive, en démultipliant les types de sports représentés sur le territoire, en évitant la saturation des équipements sportifs et/ou en favorisant la pratique libre du sport et des loisirs de plein air.

Nombre d'équipements sportifs pour 10 000 habitants en 2019



Source : APUR, 2019

IV. Mesures et actions préventives

2. Accès au sport

D'après l'Institut Paris Région et l'Institut Régional de Développement du Sport, Grand-Orly Seine Bièvre compte, en 2019, 123 426 licenciés au sein d'un club sportif sur son territoire, soit en moyenne 1 853 licenciés pour 10 000 habitants.

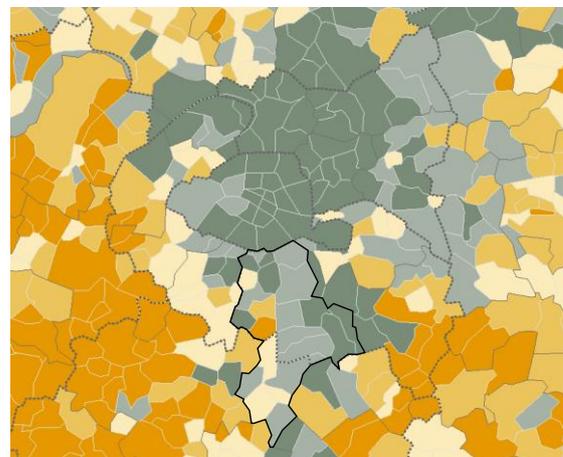
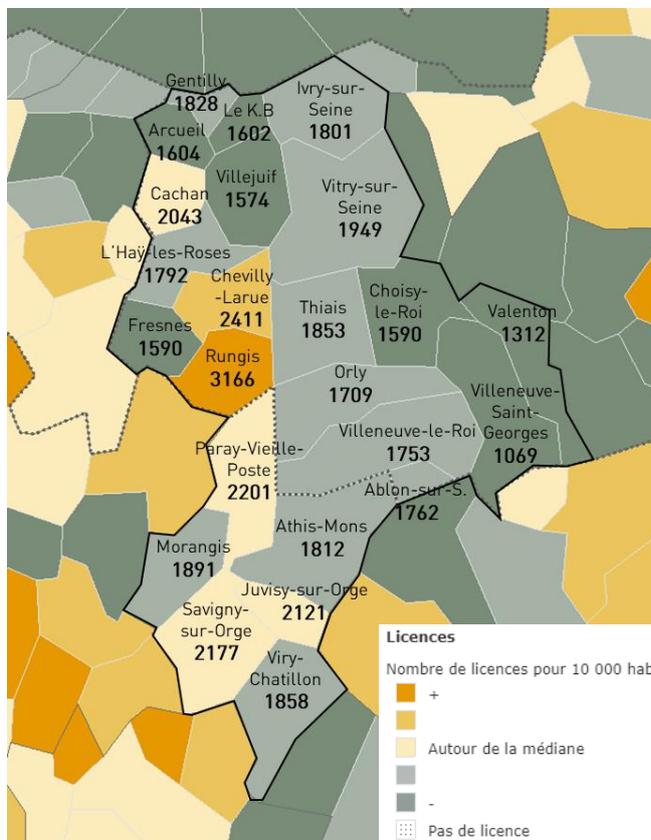
À l'échelle de la région Île-de-France, les communes comptent en moyenne 2 295 licenciés pour 10 000 habitants. Les communes de la petite couronne parisienne se situent en majorité en-dessous de la médiane (2 184 licenciés pour 10 000 habitants).

À l'échelle du Territoire, Rungis et Chevilly-Larue se distinguent avec un nombre de licenciés pour 10 000 habitants supérieur à la valeur médiane de l'Île-de-France.

Au sein des clubs sportifs, les femmes représentent 37% des licences en 2019. Cette part est légèrement supérieure à la moyenne régionale (36% de femmes parmi les personnes licenciées d'un club sportif). La féminisation des pratiques sportives en club ou en fédération constitue ainsi un enjeu d'accès et de pratique équitable du sport entre les sexes.

Les enfants et jeunes de moins de 20 ans représentent pour leur part 53% des licenciés, ce qui témoigne du poids des fédérations sportives scolaires et universitaires au sein des clubs sportifs. À l'échelle de la région, cette part est de 51% soit un peu plus faible qu'au sein du Territoire.

Nombre de licences en fédération ou club sportif pour 10 000 habitants en 2019



Source : Institut Paris Région ; Institut Régional de Développement du Sport

IV. Mesures et actions préventives

3. Accès à la culture

L'accès à la culture est également un facteur de bien-être et de santé. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) met en avant les bénéfices de la pratique d'activités culturelles sur la santé, et notamment dans la prévention des problèmes de santé (notamment des problèmes d'anxiété et de dépression) et dans l'accompagnement des traitements médicaux traditionnels.

En matière d'accès à la culture, Grand-Orly Seine Bièvre dispose de 2,2 équipements culturels pour 10 000 habitants en 2019, d'après l'APUR. Il s'agit d'un ratio supérieur à celui de la Métropole du Grand Paris (1,9).

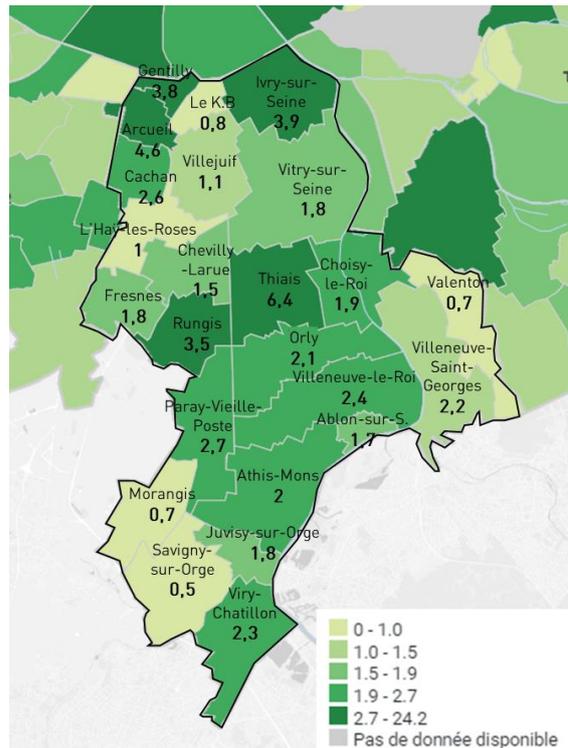
Ce ratio varie fortement en fonction des communes, sans qu'un phénomène géographique particulier ne puisse être mis en avant. Le nombre d'équipements culturels par habitant varie en fonction d'une diversité de facteurs, et notamment la population communale ou l'existence de politiques historiques en matière d'accès à la culture.

Thiais est la commune disposant du plus grand nombre d'équipements culturels, avec 6,4 équipements pour 10 000 habitants en 2019, suivie d'Arcueil, Ivry-sur-Seine, Gentilly et Rungis. A contrario, Savigny-sur-Orge, Morangis et Valenton présentent un ratio d'équipements culturels pour 10 000 habitants inférieur à 1.

De manière plus détaillée, d'après l'Institut Paris Région, l'accessibilité aux différents équipements culturels est la suivante :

- 0,8 salle de spectacle pour 10 000 habitants ;
- 0,4 musée et lieu d'exposition pour 10 000 habitants ;
- 1,1 cinéma pour 10 000 habitants ;
- 5,4 m² de bibliothèque pour 100 habitants ;
- 0,9 lieu de pratique artistique amateur pour 10 000 habitants ;

Nombre d'équipements culturels pour 10 000 habitants en 2019



Source : Institut Paris Région

IV. Mesures et actions préventives

4. Accès aux espaces verts

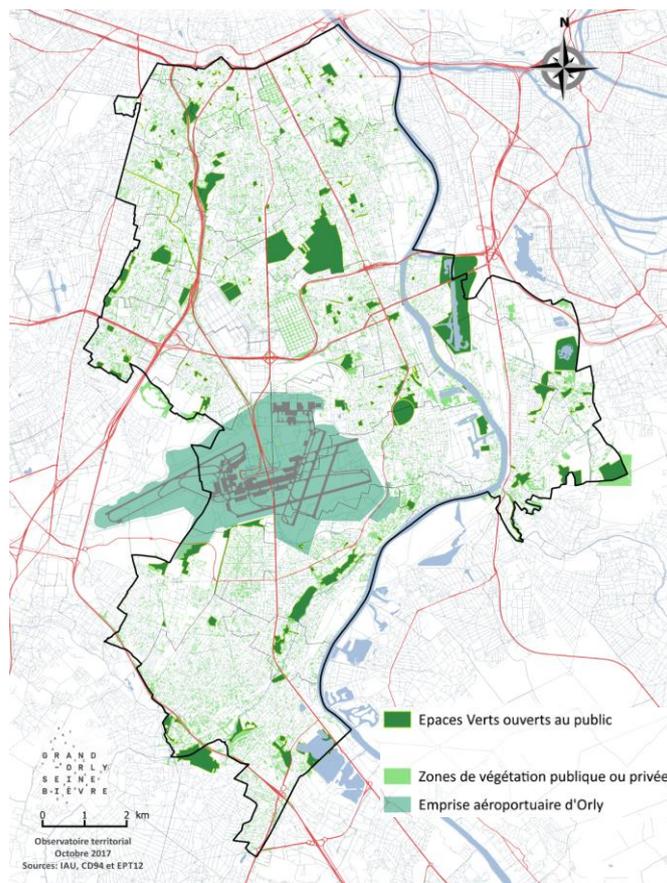
En 2019, d'après l'Institut Paris Région, le Territoire dispose de 786 hectares d'espaces verts ouverts au public.

L'État Initial de l'Environnement réalisé dans le cadre de l'élaboration du PLUi de Grand-Orly Seine Bièvre décrit l'Établissement Public Territorial comme un territoire vert et arboré, avec de nombreuses communes disposant d'un taux de végétalisation élevé, en particulier si l'on compare ces taux avec celui des différents arrondissements parisiens.

La surface allouée aux espaces verts publics tend à augmenter au fil des années depuis 1990, en raison de la création de grands parcs municipaux.

En complément des espaces verts ouverts au public, la préservation des cœurs d'îlots et jardins privés contribue également à la couverture en espaces verts du Territoire, bien que ces derniers ne soient pas accessibles. Ainsi, l'APUR estime qu'en 2019, le Territoire compte 73 m² de végétation (publique ou privée) par habitant, contre 47 m² à l'échelle de la Métropole du Grand Paris.

Les espaces verts ouverts au public



Source : Institut Paris Région

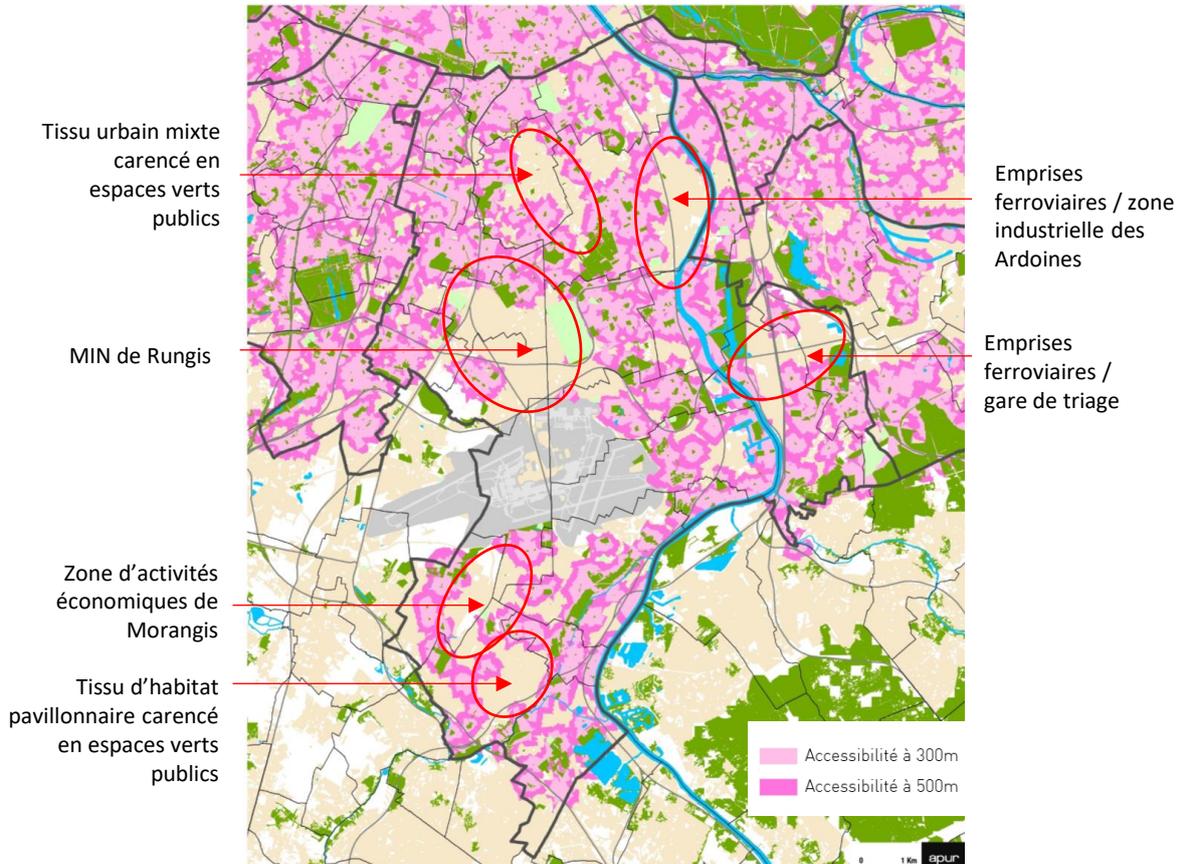
IV. Mesures et actions préventives

4. Accès aux espaces verts

D'après les données de l'Institut Paris Région et de l'État Initial de l'environnement, 43% de la population du Territoire est carencée en matière d'accès aux espaces verts de proximité. Les principales zones du territoire carencées sont les suivantes :

- Les zones d'activités, et notamment celles occupées par le MIN de Rungis, ou encore à Morangis ;
- Certains secteurs ne disposant pas de parcs à proximité, comme à Savigny-sur-Orge, où une majorité de la population dispose néanmoins d'un jardin.
- Les espaces réservés aux emprises ferroviaires, comme à l'est de Vitry-sur-Seine et au nord de Villeneuve-Saint-Georges et Valenton, où ces emprises cohabitent avec des zones d'activités économiques ou industrielles également peu végétalisées ;

L'accessibilité aux bois, parcs, jardins et cimetières paysagers



Source : APUR

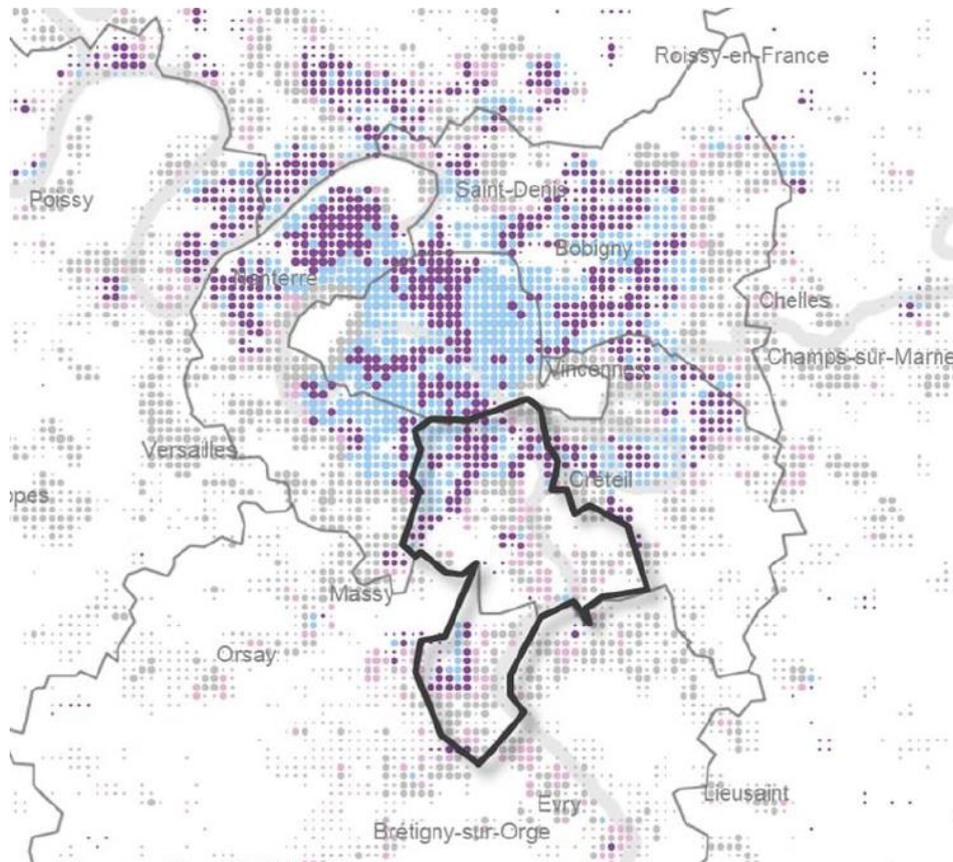
IV. Mesures et actions préventives

4. Accès aux espaces verts

L'État Initial de l'Environnement indique également que 52% de la population est carencée en matière de m² d'espaces verts par habitant (moins de 10m² par habitant). Ainsi, au total, 72% des habitants du territoire sont carencés soit en matière d'accessibilité, soit en matière de surfaces d'espaces verts, voire les 2 à la fois.

Les communes présentant la plus grande part de population carencée se situent au nord du territoire, où les densités de population rendent plus difficile d'assurer un accès aux espaces verts suffisant en proximité et en surface.

Carte d'analyse des carences en espaces verts sur le territoire de l'EPT



Source : Institut Paris Région

- Maille carencée « en ratio (glissant) »
Maille de 500 m de côté située au centre d'un carré de 3km de côté (taille moyenne d'une commune francilienne) dont la superficie d'espaces verts par habitant est inférieure à 10m²/hab
 - Maille carencée « en accessibilité de proximité »
Maille de 500 m de côté considérée comme non-desservie en proximité par des espaces verts et boisés ouverts au public (méthode IAU-2+, avec distance d'accès proportionnelle 300/600/1200m)
 - = ● + ●
 - Maille carencée ni « en ratio », ni « en accessibilité de proximité »
- *NB: La taille des ronds est proportionnelle à la population par tranche.



SANTÉ



Les enjeux

Un Territoire bénéficiant d'une offre en hôpitaux et institutions médicales très développée mais qui, a contrario, présente des ratios de médecins généralistes ou spécialistes hors milieu hospitalier faibles. **Une accessibilité aux établissements et professionnels de la santé à développer** dans une logique de maillage de proximité du territoire et de rapprochement des services de santé vers la population

Un enjeu d'intégration de la prévention à la santé environnementale dans les choix d'urbanisme et d'aménagement et les politiques publiques, notamment à travers une démarche d'urbanisme favorable à la santé :

- Un travail à mener sur les **conditions de logement** sur le Territoire (lutte contre l'habitat indigne, suroccupation des ménages, lutte contre les passoires thermiques...)
- Un **accès aux différentes aménités culturelles, sportives ainsi qu'aux espaces verts** à améliorer pour toutes et tous

Un Territoire impacté par des nuisances variées, liées à la présence de polluants dans l'air, à la cohabitation de différentes sources de bruits ou encore à l'existence de phénomènes d'îlots de chaleur urbains parfois fortement ressentis dans les zones les plus minérales. **Des nuisances à réduire au maximum dans un objectif de santé publique et de bien-être de la population**, qu'il s'agit également de protéger vis-à-vis de ces phénomènes

